Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 66 (1978)

Heft: [11]

Rubrik: D'un canton à l'autre

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



D'un canton à l'autre

Fribourg

Plusieurs femmes se déclarent « solidaires » des responsables de la manifestation du 4 mars

Depuis quelques jours déjà, on parle beaucoup à Fribourg, des féministes, d'une récolte de signatures pour une pétition de « coresponsabilité » pour la manifestation du 4 mars dernier. De quoi s'agit-il exactement?

Revenons quelques mois en arrière. Tout commence, le samedi 4 mars, lors de la journée internationale de la femme où, l'on s'en souvient, 2000 femmes avaient manifesté dans les rues de Fribourg contre « la violence qu'elles subissent quotidiennement ». Pour l'organisation de cette manifestation, la police avait exigé, en outre, comme condition, de ne pas employer de mégaphones. L'autorisation dépendait du fait que les trois femmes par leurs signatures se déclaraient « responsables » du bon déroulement de la manifestation et du respect des conditions demandées.

Pour une raison de sécurité et afin d'assurer l'ordre et l'information, la majorité des groupes participants décida d'utiliser des mégaphones, passant ainsi outre l'interdiction de la police. Les conséquences ne tardèrent pas à se faire connaître. Les trois responsables furent condamnées à une amende de 50 francs. Amende qui sera inscrite pendant deux ans au casier judiciaire cantonal. Le motif invoqué fut « insoumission à une décision de l'autorité ». Les trois inculpées ont déposé un recours. Un débat contradictoire aura lieu le 3 novembre prochain.

Pour manifester leur solidarité plusieurs femmes ont créé un comité de soutien. Comité de soutien qui entend être ouvert à tout le monde et qui se défend d'être chapeauté par un parti politique. Un de ses premiers objectifs: « montrer qu'il s'agit d'une atteinte grave aux droits démocratiques fondamentaux; le droit de manifestation et d'expression». Pour faire connaître ses buts, le comité de soutien a lancé une pétition de coresponsabilité. Elle a déjà recueilli plus de 300 signatures. Une résolution de soutien va être envoyée au juge d'instruction. Cette dernière comporte déjà une trentaine de noms provenant de personnalités du monde politique, syndical et artistique.

Comment va se poursuivre cette action? Le comité de soutien va continuer sa récolte de signatures. Pour le 3 novembre, le comité de soutien souhaite que plusieurs femmes se rendent devant la Maison de Justice par petits groupes. « Il ne veut pas de manifestation. Mais il propose aux participantes de se maquiller le visage ou de porter un sparadrap sur la bouche en signe de protestation contre cette atteinte à la liberté d'expression ».

Anne Dousse

Genève

Notre vaillante députée libérale genevoise, Monique Bauer-Lagier, avait répondu mardi 26 septembre à l'appel de la Fédération des consommatrices. Dans la salle communale d'Onex une foule de gens étaient venus l'entendre. Son sujet : des économies d'énergie, pourquoi? était vraiment d'actualité. Avec sa précision habituelle, son sérieux, elle a fait un brillant exposé qui a passionné l'auditoire et la discussion a porté sur les moyens d'économiser l'énergie. Remercions notre conseillère nationale de savoir si bien conquérir son public et de pouvoir converser et discuter avec chacun. Monique Bauer-Lagier ne reste pas dans la théorie, mais cherche les moyens pratiques pour éviter ce gaspillage dont nous ne sommes pas toujours conscients et qui risque de nous conduire à la construction de ces redoutables centrales nucléaires, dangereuses pour notre avenir. Il est certain que nous allons au devant de graves pénuries et que les échéances sont proches. La Suisse ne fait pas particulièrement bonne figure dans la course aux économies d'énergie et il faut que le grand public soit informé de ce qui se fait et de ce qui pourrait être encore accompli. Un merci très grand à Monique Bauer pour cette information objective qu'elle sait si bien donner.

Monique Lechner-Wiblé

TV romande

Le 20 novembre, une émission peu banale sur les lépreux dans le monde. A ne pas manquer!

Le petit crédit sur la sellette

Ne pas pouvoir s'acheter ce dont on a besoin (ou envie) uniquement parce que l'on ne dispose pas du capital nécessaire est une notion dépassée de nos jours. Les organismes de crédit sont là pour vous prêter la somme nécessaire (3 à 5 fois votre salaire suivant les maisons) et vous remboursez ensuite par mensualités durant 1, 2 ou 3 ans. Cette solution semble idéale au premier abord, mais un réel danger existe : celui du surendettement.

Un nouveau projet de loi sur le petit crédit et la vente à tempérament va être soumis aux Chambres Fédérales, il remplacera donc peut-être l'ancienne loi en vigueur datant de 1962. Une conférence de presse organisée par les inter-partis féminins à la salle des fêtes de Carouge nous a permis d'en prendre connaissance.

Ce projet de loi, présenté par Maître Widmer à la presse, rend obligatoire la clarté et l'honnêteté de la publicité, le délai de réflexion accordé à l'emprunteur (5 à 7 jours), la distribution d'un exemplaire de la loi sur le crédit et la vente à tempérament à tous les clients. D'autre part, la durée du remboursement serait de 18 mois au maximum et les sursis accordés à des conditions trop coûteuses interdits. Il ne serait, par ailleurs, plus possible de faire un deuxième emprunt tant que le premier n'aura pas été totalement remboursé.

Ce projet de loi a été approuvé dans son ensemble par Madame Jaggi, Présidente de la Fédération Suisse des Consommatrices. Monsieur Couteau, par contre, trouve la dernière clause dangereuse, car l'affiliation à un fichier central devenant obligatoire, cela constituerait un problème au niveau de la protection de la personnalité.

Dominique Rosatti

Neuchâtel

Une réussite médico-sociale

Les initiatives et l'ardeur qui ont présidé à la réalisation du Centre des Perce-Neige pour handicapés, niché dans le vert des sapins aux Planchis sur Les Hauts-Geneveys, ont bénéficié d'un apport d'énergies féminines digne de félicitations, sans oublier pour autant des éloges aux messieurs qui ont de même contribué à cette réussite.

Les Journées Portes ouvertes ont vu défiler aux Planchis de nombreux intéressés, conquis par l'harmonie du lieu, la douceur du soleil automnal, le calme des pâturages jurassiens tout en couleurs chatoyantes, la plongée de l'œil sur un Val de Ruz étirant paresseusement ses champs roussis et ses villages tachetés au pied de Chaumont qui laissait émerger dans le lointain le trio des Bernoises drapé d'un voile gris bleuté avec sa longue traîne de cimes neigeuses vers l'ouest.

Ici, tout l'environnement concourt à créer un climat serein et paisible dans un horizon de beauté qui saisit le visiteur dès son arrivée, auquel les jeunes handicapés sont très sensibles et ont d'autant plus droit que le sort les a démunis.

A la cérémonie d'inauguration, un samedi, assistaient des personnalités de milieux politiques, pédagogiques, sociaux. Toutes ont mis en évidence la valeur et les avantages de ce Centre, aboutissement d'un long processus centralisateur des trois écoles de handicapés qui existaient dans le canton. « C'est un acte de foi qui s'inscrit dans l'esprit des bâtisseurs de cathédrales d'autrefois. », a fort bien dit le président de l'Association neuchâteloise des parents de handicapés mentaux.

Cette réalisation a nécessité quatre années de travaux et un investissement de 23 millions de francs auquel ont participé l'Etat et les communes. Le complexe comprend quatre pavillons d'habitation pour vingt pensionnaires chacun et des ateliers pouvant occuper une centaine de personnes. Il dispose aussi d'une piscine, d'une petite chapelle, d'un vaste réfectoire et d'une salle de repos par étage.

Actuellement, le Centre héberge 91 handicapés externes et 32 internes. Les pensionnaires des deux sexes sont admis dès l'âge de dix-sept ans. Le personnel comprend soixante personnes, dont quarante éducateurs ou pédagogues socio-professionnels. Dans les ateliers, la journée de travail est de sept heures, le temps consacré aux sports compris. Le salaire, calculé sur la base du travail effectué, vient s'ajouter à la rente AI de chacun dont les deux tiers reviennent à l'institution qui ne demande aucune contribution aux parents.

Les conditions sont ainsi réunies pour atteindre le but que se sont fixé les Perce-Neige: recevoir des pensionnaires qui, à cause de leur



handicap, ne peuvent s'intégrer dans le circuit économique et leur donner la possibilité d'acquérir, dans les ateliers d'occupation, une activité professionnelle en rapport avec leurs capacités. Et pour les élèves dont les moyens s'y prêtent, acquérir une formation professionnelle qui favorisera leur intégration, soit dans l'économie privée, soit dans des ateliers protégés.

Toute une gerbe de projets

Fidèle à ses attributions, le Centre de Liaison a décidé de réunir deux fois l'an les présidentes des associations pour être mis au courant de leurs activités, informé de leurs plans de travail, les renseigner aussi sur ce qu'il entreprend au niveau cantonal et, dans la mesure du possible, coordonner leur travail afin d'éviter des pertes de temps et d'éner-

Lors d'une première rencontre de ce type, fin septembre, la priorité revint à la préparation d'une étude ordonnée et bien conçue du projet de nouvelle Constitution fédérale. Me Schaer-Robert, conviée pour ce débat, insista sur l'importance d'une participation active de l'ensemble des citoyens à une prise de position qui implique l'examen approfondi du sujet. La commission juridique du Centre aura charge d'élaborer un canevas de questions préliminaires pour les associations, en prévision de la conférence de Me Jean-François Aubert, appelé par le Centre à traiter ce sujet en conférence publique, à Neuchâtel. Ces questions auront pour objet de centrer le débat qui suivra l'exposé du conférencier sur les points essentiels afin d'éviter des discussions fastidieuses, car un thème aussi vaste ne se prête à l'étude qu'avec méthode. Les associations auront ici un excellent stimulant pour parfaire l'instruction civique de leurs membres. Une étude comparative de l'ancienne constitution et du projet — qui n'est en réalité qu'une proposition — sera à la base de ce travail. Les associations auront à répondre aux questionnaires du Centre jusqu'au 31 mars 1979.

Les 4 et 5 mai, le Centre recevra à Neuchâtel l'assemblée annuelle de l'Alliance de sociétés féminines suisses. Il invite les associations à collaborer activement à la préparation de ces deux journées par des

initiatives originales.

Le Centre soutient moralement et pratiquement l'enquête courageuse lancée dans le canton par Mme A. Ketterer, de Neuchâtel, concernant les examens gynécologiques pour le dépistage précoce du cancer du sein et du cancer de l'utérus, dont les résultats seront transmis au Dr. Mean, président de la Ligue neuchâteloise contre le cancer. Sur plusieurs milliers d'exemplaires envoyés, quelque trois cents sont déjà rentrés avec des réponses au 99 % positives.

L'ADF neuchâteloise se félicite de la nomination de Mme Michèle Jaccard, animatrice du groupe de Neuchâtel, au Comité central de l'ADF suisse auquel elle collabore déjà avec grand intérêt. Une conférence de Mme Egli-Delafontaine, présidente de l'ADF suisse, pour novembre, à Neuchâtel, et un cours d'éducation civique de trois soirs, organisé avec l'Université Populaire Neuchâteloise (UPN) sont au programme du bas du canton, tandis que celui des Montagnes envisage la reprise de ses consultations juridiques gratuites et une Table ronde sur l'union libre.

Les Consommatrices des groupes du littoral resserrent leur collaboration avec l'UPN et l'Ecole des Parents en lançant un cours de trois leçons sur l'analyse de la publicité qui sera donné par Mmes Yvette Jaggi, Janine Chassot et Nicole Gigon, de la FRC. A La Chaux-de-Fonds, où l'exposition Modhac s'ouvre le 29 septembre, les consommatrices neuchâteloises auront leur stand; on pourra y signer l'initiative populaire de la FRC pour rétablir une surveillance partielle des prix et se renseigner sur les nombreuses actions qu'entreprend la dynamique FRC. De plus, le groupe de La Chaux-de-Fonds a mis sur pied, en collaboration avec l'UPN, pour janvier et février, un cours de trois lecons sur les informations économiques qui sera donné par Mme Yvette Jaggi.

Les Soroptimistes, le Lyceum, la Société d'utilité publique, aussi représentés à cette première rencontre, donnèrent un rapide aperçu de leurs activités passées et futures.

Jenny Humbert-Droz



Initiative législative

Le député Jean-Claude Chappuis a déposé une initiative législative au sujet de l'interruption de grossesse; il demande que « le canton de Vaud propose aux Chambres fédérales l'introduction dans la législation fédérale d'une disposition autorisant les cantons à légiférer en matière d'interruption de grossesse ». Le Conseil d'Etat a chargé une commission d'examiner cette initiative.

LA FONDATION MADELEINE MORET cherche pour la Maison de la Femme à Lausanne

une résidente ou un couple résident

Tenue de la maison, organisation et accueil selon cahier des charges. Appartement ensoleillé de 2 pièces au 1er étage. Entrée en fonctions à convenir ou au plus tard le 1er avril 1979.

Faire offres à Mme Marie Pahud, présidente, Beaupré, 1099 Carrouge VD.

Après la grève au CHUV

Dans notre numéro de juillet, nous parlions des infirmières de salle de réveil en chirurgie qui, «lasses de la légèreté de la direction générale face à leurs demandes d'ajustement d'effectif », avaient fait grève; depuis plusieurs années, le nombre d'infirmières dans la salle de réveil était insuffisant.

Résultats de cette grève? Dans les quinze jours qui l'ont suivie, on a engagé 3 infirmières supplémentaires. Bien sûr, une enquête administrative est en cours — à propos de la grève — mais on a la promesse qu'il n'y aura pas de sanction.

Théâtre

Le théâtre d'Emma Santos

Il y a deux ans, nous avions parlé dans notre journal de deux des livres d'Emma Santos: La Malcastrée, J'ai tué Emma S., l'un et l'autre livres de la folie, témoignages de la souffrance et de la dépression. Emma Santos est née à Paris en 1950; suivie en psychiatrie depuis 1967, elle a crié ses sentiments, son expérience, dans 7 livres, «les mêmes sans doute, dit-elle, car le livre ne change pas ». Puis elle a joué ses propres textes à Paris, dans une mise en scène de Claude Régy.

En Suisse, c'est Gisèle Sallin qui met en scène ce long monologue, et c'est Véronique Mermoud qui interprète remarquablement (une heure et demie de scène) ces séquences de la folie; tour à tour douce, révoltée, résignée, exaspérée, calme mais angoissée, ou en proie à une agitation frénétique et effrayante... Ce « Théâtre » est d'autant plus saisissant qu'à travers ce drame intérieur s'expriment — de façon paroxysmique, il est vrai - mais s'expriment quand même toutes les douleurs, les révoltes des femmes. C'est beau et poignant.

S. Chapuis

Rienne

La conférence féminine nationale de la VPOD

La Fédération suisse du personnel des services publics organisait une conférence féminine nationale le samedi 23 septembre à Bienne. A l'ordre du jour : le droit au travail (aussi pour les femmes), assurance sociale (protection de la maternité), réduction de la durée de travail (double-journée profession/ménage), les femmes au sein de la VPOD.

Environ deux cents participantes et militantes syndicales se sont penchées sur ce programme. Il apparaît d'emblée que les thèmes choisis découlent de la situation économique actuelle. En période de récession, ce sont les femmes qui sont le plus vulnérables du côté des emplois (c'est tout juste si on leur reconnaît le droit d'occuper un poste jusqu'ici fort bien assumé!). Et puis, tout s'articule « naturellement » dans la suite des doléances. Les assurances sociales et la double journée se placèrent donc au fronton de cette journée. Il faut y ajouter le problème de la rémunération qui n'est toujours pas résolu malgré le célèbre « à travail égal, salaire égal ». La récession, de ce point de vue, a encore aggravé le cas des salariées.

Refus de la nouvelle loi

La conférence de la VPOD a mis l'accent sur les revendications capables d'améliorer la qualité de vie des hommes et des femmes. Pour les



uns et les autres, des aménagements différents, c'est-à-dire nouveaux, de la vie pourraient apporter de sensibles progrès quant à l'épanouissement de chacun et chacune. Parmi ces aménagements ou améliorations, citons le droit au travail pour tous et pour toutes, une réduction du temps de travail et la mise en place d'infrastructures sociales comme les crèches et les cantines. L'amélioration de la formation professionnelle des femmes est également réclamée. Ces considérations ont amené la conférence féminine nationale de la VPOD à refuser la nouvelle loi qui sera proposée au corps électoral le 4 décembre prochain. La conférence demande aux femmes de ne pas l'accepter car « elle légalise la sous-qualification des femmes ».

Protection de la maternité et fonction publique

L'initiative populaire pour la protection de la maternité a retenu l'attention des participantes qui lui accordent un soutien sans restriction. Plus, elles souhaitent que l'ensemble de la fédération s'engage active-

ment dans cette campagne.

Dans la fonction publique on tend à restreindre les places de travail. On constate une dégradation sensible des conditions de travail. Le plein emploi est ainsi menacé, la diminution hebdomadaire des heures de travail et l'augmentation du temps de vacances en sont le corollaire. D'autre part, la qualité et la quantité des prestations dues à la population ne sont plus garanties, notamment dans les hôpitaux, les écoles et dans d'autres services d'utilité publique. La conférence conclut qu'il faut relever le plafonnement du personnel dans la fonction publique.

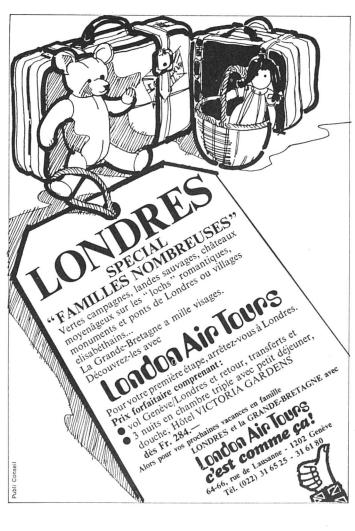
Délai de l'initiative pour l'égalité des droits

Le Conseil fédéral a demandé une prolongation de délai pour l'examen de l'initiative pour l'égalité des droits entre hommes et femmes. De l'avis des femmes réunies à Bienne, les inégalités sont suffisamment évidentes (et elles ont assez duré!) pour que la volonté de les faire disparaître soit enfin inscrite dans la Constitution fédérale. Elles pensent qu'il appartient maintenant au peuple suisse de se prononcer et ce, dans les plus brefs délais.

Les participantes à la conférence nationale sont bien décidées à mettre tout en œuvre pour faire aboutir leurs revendications. Il faut constater qu'elles ont su cerner les problèmes de l'heure avec lucidité et

détermination.

A.-M. Steullet



Tour d'Horizon

Communautés européennes

Elles ont créé à Berlin un Centre européen pour le développement de la formation professionnelle. Celui-ci vient de diffuser le rapport d'un intéressant séminaire sur l'égalité des chances et la formation professionnelle. On sait que le Traité de Rome pose le principe de l'égalité. Mais dans les pays du Marché commun comme ailleurs, on constate que l'égalité est loin d'être entrée dans les faits, malgré le Traité de Rome, malgré les conventions et recommandations du BIT, de l'UNESCO, etc. Des conclusions du séminaire de septembre 1977 à Berlin, retenons ces quelques points qu'il est toujours utile de rappeler:

— parmi les causes de l'inégalité, il y a l'insuffisance de la formation professionnelle et le manque de confiance en elles-mêmes qui en

découle pour les femmes;

— les cours de perfectionnement et de recyclage sont importants, mais ils doivent être précédés d'une phase préparatoire d'autoformation et d'échanges personnels qui aident les femmes à prendre conscience de leurs motivations.

conscience de leurs motivations;

— l'orientation professionnelle doit être mieux adaptée aux besoins des femmes; il faut une meilleure formation des orienteurs et une meilleure information sur les carrières dites féminines et leurs perspectives d'avenir, et sur les nouvelles carrières qui sont ouvertes aux femmes;

 il faut arriver à mieux valoriser, en cas de reprise d'un travail professionnel, l'expérience acquise par les femmes pendant la période

des activités familiales;

— une action massive auprès de l'opinion publique est nécessaire ;

— des recherches prospectives doivent êire entreprises, en raison des changements qu'entraînent la rationalisation, le progrès technique, la restructuration dans l'agriculture et l'industrie, etc.;

— les femmes doivent prendre ces problèmes en mains elles-

mêmes.

Conseil international des Femmes

La prochaine assemblée triennale aura lieu du 8 au 18 août 1979 à Nairobi. Les membres de l'ASF peuvent y participer comme « observatrices ». Parmi les personnes inscrites, le comité de l'ASF choisit la délégation officielle (10 membres), les représentantes dans les commissions du CIF jouissant de la priorité. L'assemblée sera précédée d'un séminaire, les 6 et 7 août, consacré à l'Année Internationale de l'enfant. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à la section des relations internationales de l'ASF, 60 Winterthurerstr.,8006 Zurich.

Journée Mondiale de prière, 2 mars 1979

La liturgie a été préparée par des femmes africaines. Pour la faire mieux comprendre, **Schritte ins Offene**, l'excellente revue publiée par la Fédération des femmes protestantes et la Ligue des femmes catholiques, a consacré son numéro de septembre / octobre aux femmes africaines: textes, poèmes, récits, d'une part; d'autre part, des comptesrendus du travail fait en Afrique depuis plus de vingt ans par les deux organisations féminines suisses, grâce en partie à l'offrande de la Journée mondiale de prière. De tres belles illustrations tirées d'objets artisanaux et de vieux symboles Ashanti (Ghana).

Suisse

Argovie: on se souvient (voir FS de septembre) que le canton d'Argovie, dans sa réponse à la consultation fédérale, a rejeté l'initiative sur l'égalité des droits « parce qu'elle ne tient pas compte des faits donnés par la nature et ne correspond pas à notre conception de la répartition des rôles entre hommes et femmes ». Un article de la Schw. Frauenblatt d'octobre, rendant compte de la réponse de l'Association pour les droits de la femme à la même consultation, rappelle que la loi du 20.11.1940 régit encore l'organisation scolaire du canton d'Argovie. Elle contient notamment les dispositions suivantes:

 l'enseignement ménager et des travaux manuels pour les filles doit préparer celles-ci aux activités de leur future existence (Lebenstä-

tigkeit) comme ménagères,

— dans les écoles professionnelles, le but de l'enseignement pour les garçons est le développement moral et professionnel et la formation civique, et pour les filles la préparation à leurs devoirs de ménagères, de mères et de citoyennes, l'accent étant mis sur l'enseignement pratique.

£

Grisons: une députée a demandé par une motion de caractère impératif qu'on oblige les communes à accorder le droit de vote à leurs citoyennes. Le Conseil d'Etat préfère la voie de la persuasion; il ne sert à rien, en effet, de bousculer les citoyens mâles de ces communes, qui avancent pour prétextes, tour à tour, la «propension de ces dames à bavarder et à se comporter de manière trop impulsive en matière politique, l'exiguïté du local où siège l'assemblée communale ou encore la crainte que les femmes, après la séance, ne viennent boire un coup au bistrot, ce qui ne se fait pas. »

Protection de la maternité: le Conseiller fédéral Hürlimann a accepté sous forme de postulat la demande de mieux protéger la femme enceinte contre la résiliation de son contrat de travail. 4 députées de 4 partis différents (Josy Meier, Pdc, Cornelia Fueg, R, Hedy Lang, S, Monique Bauer, Lib.) ont tour à tour dit non, l'affaire est trop sérieuse pour être traitée à la légère. Impressionné par cette manifestation de solidarité féminine, le Conseil national a opté par 70 voix contre 36 pour une motion, donc un ordre, enjoignant au gouvernement de préparer un texte qui dispense dorénavant les femmes de devoir cacher leur grossesse de peur d'être licenciées. Il devra également présenter des mesures sur la protection de la grossesse et l'institution d'une assurance maternité. La motion acceptée par le National sur ce dernier point prévoit la compensation de salaire pendant 14 semaines, alors que J. Meier avait demandé 16 semaines.

Club alpin: par 123 voix contre 16 et 10 abstentions, l'assemblée des délégués a décidé que les femmes pourraient être admises dans les sections qui souhaiteraient les accepter. La présidente du Club suisse des femmes alpinistes s'est félicitée de cette décision.

Genève: l'American Club fête ses 20 ans. Il compte 1200 membres de 40 nationalités. Il offre de nombreux services et programmes de loisirs à ses membres. Il assure le lien entre la colonie internationale et Genève. Par des dons et par la participation de ses membres, notamment par son service social bénévole, il soutient des œuvres genevoises. Avec ses félicitations, FS lui dit sa reconnaissance.

Tableau d'honneur (s)

Kitty Ponse, jusqu'en 1967 professeur d'endocrinologie à l'Université de Genève, a reçu la médaille Benoît de médecine.

Sylvia Caduff, notre compatriote grisonne, a été appelée à remplacer Herbert von Karajan, malade. C'est la première fois qu'une femme dirige la Philharmonie de Berlin.

Brida Beccarelli, d'Altstätten, a obtenu une médaille d'argent au pistolet gros calibre aux championnats mondiaux de tir à Séoul.

Mme Ramos Shahani, des Philippines, a été élue présidente de la 3me commission (questions sociales, humanitaires et culturelles) de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Mère Theresa a reçu le prix de la Fondation Balzan pour son œuvre humanitaire à Calcutta.

Chine

Après un intervalle de 21 ans s'est réuni à Pékin un congrès national des femmes chinoises, le 4me depuis la fondation de la République populaire. Son but: chercher comment faire participer les femmes à la longue marche de la technologie. A la tête du congrès, les épouses de la plupart des hauts dignitaires de la République, entre autres les veuves de TchouEn-Lai et du maréchal Tchou-Te. Le thème principal : la « logistique » sous le signe du nouvel ordre économique, logistique signifiant dans la terminologie chinoise tout ce qui concerne les femmes, en dehors de la production, de l'éducation des enfants à la lessive et à la cuisine. La Chinoise pouvant maintenant être pilote ou soldat ou travailler dans les entreprises pétrolières, le travail ménager doit être collectivisé et socialisé. Il n'a pas été question d'égalité au congrès,

puisque le principe est inscrit dans la Constitution et dans les lois, ni du système de la dot qui, s'il se rencontre encore, est officiellement considéré comme une relique des temps passés.

Angleterre

Leonora Cohen vient de mourir à Leeds. Suffragette de la période historique, elle fut l'un des gardes du corps d'Emmeline Pank-Hurst et comme elle plusieurs fois emprisonnée, et même dans l'un des cachots de la Tour de Londres.

Etats-Unis

Un nouveau dollar d'argent sera mis en circulation en 1979. Il sera frappé du portrait de Susan Anthony (1820 - 1906), la grande pionnière du suffrage féminin avec Elizabeth Cady Stanton. Ensemble, elles publièrent pendant deux ans un journal, «La Révolution», dont la devise était: «La véritable démocratie: aux hommes, leurs droits et rien de plus: aux femmes, leurs droits et rien de moins.»



Amendement constitutionnel sur l'égalité des droits (ERA): la lutte continue, marquée par d'impressionnants rassemblements populaires ici ou là. Les femmes et les filles des sénateurs ont obtenu une victoire: le Sénat a repoussé par 54 voix contre 44 une motion demandant que, si le délai pour les ratifications des Etats était prolongé, les Etats ayant déjà ratifié puissent l'utiliser pour revenir en arrière.

Les résultats des élections primaires font penser qu'on s'achemine cet automne vers un Sénat où ne siègera plus aucune femme.

La revue Business Week a récemment procédé à une enquête auprès de 43 des plus importantes entreprises industrielles, représentant 13 branches différentes, sur la présence, ou l'absence, de femmes dans les niveaux supérieurs de leur personnel. 1/4 des firmes interrogées n'ont pas répondu. Dans 7 entreprises seulement, on trouve des femmes au plus haut niveau de la direction générale. Ailleurs, on trouve une femme responsable d'un secteur particulier, comme la publicité ou la recherche. On constate cependant une amélioration ces dernières années: la proportion des femmes dans les classes supérieures de traitements tend à augmenter, c'est probablement dû, au moins en partie, au fait que l'administration ne passe plus de commandes aux firmes qui ne respectent pas la loi sur l'égalité des chances.

